

## PIECE JOINTE N°57

**LE CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT PORTANT SUR LES  
MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES, DOIT CONTENIR LES  
COMPLEMENTS PREVUS A L'ARTICLE R. 515-59 [I DE  
L'ARTICLE R. 515-59 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT]**

La police d'écriture en bleu dans le corps de la présente étude correspond à l'intégration des éléments de réponses à la demande de compléments et correctifs de la DREAL dans son courrier référencé CF/VV/2024/L\_420 du 14/12/2024, ainsi que suite à la réunion d'échange ADLCA / DREAL / Bureau Veritas en date du 28/01/2025.

La présente étude a également été mise à jour notamment par l'intégration de nouveaux éléments fournis par ADLCA en février 2025 apportant des modifications de fond.

## ~ SOMMAIRE ~

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>PERIMETRE D'ETUDE DES MTD .....</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>COMPARAISON AUX MTD .....</b>	<b>10</b>
3.1.	Conclusions sur les MTD pour les installations de tri de déchets dangereux (BREF WT) .....	10
3.2.	Efficacité énergétique / Système de management de l'énergie (BREF ENE) .....	29
<b>4.</b>	<b>POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE ADLCA.....</b>	<b>30</b>
<b>5.</b>	<b>ELEMENTS RELATIFS AUX DEMANDES DE DEROGATION.....</b>	<b>32</b>
<b>6.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>32</b>

### Index des figures

FIGURE 1 : CHARTE D'ENGAGEMENT.....	30
FIGURE 2 : PILIERS DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	31
FIGURE 3 : LABEL ENGAGE RSE DE NIVEAU 2.....	31
FIGURE 4 : OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	32

## 1. INTRODUCTION

Pour les installations mentionnées à la section 8 du titre Ier du livre V, l'étude d'impact doit comporter en outre les compléments prévus au I de l'article R.515-59, à savoir :

- La description des mesures prévues pour l'application des meilleures techniques disponibles prévue à l'article L.515-28. Cette description complète la description des mesures réductrices et compensatoires mentionnées « à l'article R. 122-5 ».  
*Ceci est précisé dans la présente pièce jointe.*
- L'évaluation prévue à l'article R. 515-68 lorsque l'exploitant demande à bénéficier de cet article ;  
*Ceci est précisé dans la présente pièce jointe.*
- Le rapport de base mentionné à l'article L. 515-30 lorsque l'activité implique l'utilisation, la production ou le rejet de substances ou de mélanges dangereux pertinents mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et un risque de contamination du sol et des eaux souterraines sur le site de l'exploitation.

*Le rapport de base est annexé à la présente pièce jointe.*

- Une proposition motivée de rubrique principale choisie parmi les rubriques 3000 à 3999 qui concernent les installations ou équipements visés à l'article R. 515-58 et de conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale.

*Ceci est précisé en pièce jointe n°58 du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.*

La publication de la décision d'exécution n°2018/1147 du 17 août 2018 (et rectificatif du 5 Avril 2019) établissant les conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) pour le traitement des déchets (BREF WT) au Journal Officiel de l'Union Européenne déclenche le réexamen des conditions d'autorisation pour ces installations, afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement dans son ensemble.

ADLCA dont le projet relève de la rubrique 3000 principale, rubrique 3510 (Elimination ou valorisation des déchets dangereux [...] ), doit donc adresser au préfet de département un « dossier » contenant la comparaison de son installation par rapport aux MTD et aux NEA-MTD listés dans les conclusions sur les meilleures techniques disponibles. La présente pièce jointe, qui a été intégrée au chapitre 7 de l'étude d'impact présentée en pièce jointe n°4 du présent dossier de demande d'autorisation environnementale, vaut réexamen.

Les BREF et documents de référence traités dans la présente pièce jointe, pour ce qui concerne les prescriptions pertinentes pour les installations de traitement de déchets, sont :

- Le BREF WT (version 2018).
- Le BREF relatif à l'efficacité énergétique (ENE) (version 2009).

## 2. PERIMETRE D'ETUDE DES MTD

En l'application de la Décision d'exécution (UE) n° 2018/1147 de la Commission du 10/08/18 (et rectificatif du 05/04/2019) établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour le traitement des déchets, au titre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil, le tableau ci-après recense les MTD applicables aux équipements présents sur le site :

Les MTD pour lesquelles les installations sont concernées (présence d'une croix) seront développées dans les chapitres suivants.

Les trois couleurs correspondent à trois catégories de MTD différentes :

Cas 1	MTD demandant la rédaction et l'application d'un plan (gestion des déchets, gestion des émissions sonores...).
Cas 2	MTD listant des techniques à mettre en place pour réduire l'impact environnemental de l'installation ou en faveur d'une meilleure gestion de l'installation en fixant des valeurs associées à ces MTD
Cas 3	MTD listant uniquement des techniques qui peuvent être mises en place pour réduire l'impact environnemental de l'installation ou en faveur d'une meilleure gestion de l'installation

Les cases grisées identifiées dans le tableau ci-après indiquent que la MTD n'est pas applicable à l'activité relevant de la rubrique 3510 dans le cadre du projet d'ADLCA.

« SO » signifie « Sans-Objet », c'est-à-dire que l'activité relevant de la rubrique 3510 dans le cadre du projet d'ADLCA n'est pas concernée par la MTD.

CHAPITRES	MTD	Thématique abordée dans la MTD	Applicable (X) ou SO	Commentaire
<b>1. CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LES MTD</b>				
1.1. Performances environnementales globales	1	Système de management environnemental	X	
	2	Applications de techniques visant à améliorer les performances environnementales générales	X	
	3	Etablissement et tenue à jour d'un inventaire des flux aqueux et gazeux (MTD1)	X	
	4	Réduction du risque environnemental lié au stockage des déchets	X	
	5	Réduction du risque environnemental lié à la manutention et au transfert des déchets	X	
1.2. Surveillance	6	Surveillance des paramètres de procédés dans le cadre des émissions dans l'eau	X	
	7	Liste des paramètres à surveiller dans les émissions dans l'eau (avec les fréquences) - voir MTD 20	X	
	8	Liste des paramètres à surveiller dans les émissions dans l'air (avec les fréquences et MTD associées) Voir MTD 25	SO	Absence de rejet d'effluents gazeux au niveau de l'installation
	9	Surveillance des composés organiques qui résultent de la régénération des solvants usés, de la décontamination des équipements contenant des POP au moyen de solvants et du traitement physicochimique des solvants en vue d'en exploiter la valeur calorifique	SO	Absence d'utilisation de solvants dans le process de tri de piles
	10	Surveillance des odeurs	SO	Aucune nuisance olfactive probable ou constatée
	11	Surveillance de la consommation annuelle d'eau, d'énergie et de matières premières, ainsi que la production annuelle de résidus et d'eaux usées, à une fréquence d'au moins une fois par an	X	
1.3. Émissions dans l'air	12	Mise en œuvre et réexamen régulier d'un plan de gestion des odeurs (MTD1)	SO	Aucune nuisance olfactive probable ou constatée
	13	Application d'une ou plusieurs techniques visant à réduire les odeurs	SO	
	14	Description des techniques appliquées appropriées pour réduire les émissions atmosphériques diffuses de poussières, de composés organiques et d'odeurs	SO	
	15	Description des techniques appliquées visant à réduire le recours au torchage	SO	Absence de rejet d'effluents gazeux au niveau de l'installation
	16	Application de techniques visant à réduire les émissions atmosphériques provenant des torchères lorsque la mise à la torche est inévitable	SO	

CHAPITRES	MTD	Thématique abordée dans la MTD	Applicable (X) ou SO	Commentaire	
1.4. Bruits et vibrations	17	Mise en œuvre et réexamen régulier d'un plan de gestion du bruit et des vibrations (MTD1)	SO	Aucune nuisance de bruit ou de vibration probable ou constatée	
	18	Description des techniques appliquées visant à réduire le bruit et les vibrations	SO		
1.5. Rejets dans l'eau	19	Description des techniques appliquées afin d'optimiser la consommation d'eau, de réduire le volume d'effluents aqueux produit et d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les rejets dans le sol et les eaux	X	Absence de rejets d'effluents aqueux dans le process de tri de piles ; Rejets exclusivement en eaux pluviales	
	20	Description des techniques appliquées visant à réduire les rejets d'effluents aqueux (et NEA-MTD)	X		
1.6. Émissions résultant d'accidents et d'incidents	21	Description des techniques appliquées afin d'éviter ou de limiter les conséquences environnementales des accidents et incidents, dans le cadre du plan de gestion des accidents (MTD1)	X		
1.7. Utilisation rationnelle des matières	22	Utilisation de déchets au lieu d'autres matières pour le traitement des déchets (par exemple, les alcalis ou acides usés sont utilisés pour l'ajustement du pH, et les cendres volantes comme liant).	SO	Activité de tri de piles uniquement	
1.8. Efficacité énergétique	23	Description des techniques appliquées visant à améliorer les performances énergétiques	X		
1.9. Réutilisation des emballages	24	Réutilisation des emballages (fûts, conteneurs, GRV, palettes, etc.) pour l'entreposage des déchets s'ils sont en bon état et suffisamment propres, sous réserve d'un contrôle de la compatibilité des substances contenues (MTD1)	X		
<b>2. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LE TRAITEMENT MÉCANIQUE DES DÉCHETS</b>				Absence de traitement mécanique de déchets	
<b>2.1. Conclusions générales sur les MTD pour le traitement mécanique des déchets</b>					
2.1.1. Émissions dans l'air	25	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques de poussières, de particules métalliques, de PCDD/F et de dioxines du type PCB (et NEA-MTD + appliquer MTD 14d)	SO		
<b>2.2. Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanique en broyeur des déchets métalliques</b>					
2.2.1. Performances environnementales globales	26	Description des techniques appliquées afin d'améliorer les performances environnementales globales et d'éviter les émissions dues à des accidents ou des incidents + MTD 14 g	SO		

CHAPITRES	MTD	Thématique abordée dans la MTD	Applicable (X) ou SO	Commentaire
2.2.2. Déflagrations	27	Description des techniques appliquées afin d'éviter les déflagrations et de réduire les émissions en cas de déflagration,	SO	
2.2.3. Efficacité énergétique	28	Maintenir une alimentation stable du broyeur afin d'utiliser efficacement l'énergie	SO	
<b>2.3. Conclusions sur les MTD pour le traitement des DEEE contenant des FCV ou des HCV</b>				
2.3.1. Émissions dans l'air	29	Description des techniques appliquées afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions de composés organiques dans l'air + MTD 14d et la MTD 14h	SO	
2.3.2. Explosions	30	Description des techniques appliquées afin d'éviter les émissions dues aux explosions lors du traitement des DEEE contenant des FCV/HCV,	SO	
<b>2.4. Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanique des déchets à valeur calorifique</b>				
2.4.1. Émissions dans l'air	31	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques de composés organiques, + application MTD 14d	SO	
<b>2.5. Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanique des DEEE contenant du mercure</b>				
2.5.1. Émissions dans l'air	32	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques de mercure	SO	
<b>3. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES DÉCHETS</b>				
<b>3.1. Conclusions générales sur les MTD pour le traitement biologique des déchets</b>				
3.1.1. Performances environnementales globales	33	Sélection des déchets entrants afin de réduire les dégagements d'odeurs et d'améliorer les performances environnementales globales	SO	Absence de traitement biologique de déchets
3.1.2. Émissions dans l'air	34	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques canalisées de poussières, de composés organiques et de composés odorants, y compris de H2S et de NH3	SO	
3.1.3. Rejets dans l'eau et consommation d'eau	35	Description des techniques appliquées afin de limiter la production d'effluents aqueux et de réduire la consommation d'eau	SO	
<b>3.2. Conclusions sur les MTD pour le traitement aérobio des déchets</b>				
3.2.1. Performances environnementales globales	36	Surveillance des principaux paramètres des déchets et des procédés afin de réduire les émissions dans l'air et d'améliorer les performances environnementales globales	SO	
3.2.2. Dégagements	37	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques diffuses de	SO	

CHAPITRES	MTD	Thématique abordée dans la MTD	Applicable (X) ou SO	Commentaire
d'odeurs et émissions atmosphériques diffuses		poussières, les dégagements d'odeurs et les bioaérosols résultant des phases de traitement « à l'air libre »		
<b>3.3. Conclusions sur les MTD pour le traitement anaérobiose des déchets</b>				
3.3.1. Émissions dans l'air	38	Surveillance des principaux paramètres des déchets et des procédés afin de réduire les émissions dans l'air et d'améliorer les performances environnementales globales	SO	
<b>3.4. Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanobiologique des déchets</b>				
3.4.1. Émissions dans l'air	39	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions dans l'air	SO	
<b>4. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LE TRAITEMENT PHYSICOCHIMIQUE DES DÉCHETS</b>				
<b>4.1. Conclusions sur les MTD pour le traitement physicochimique des déchets solides ou pâteux</b>				
4.1.1. Performances environnementales globales	40	Surveillance des déchets entrants afin d'améliorer les performances environnementales globales (procédures d'acceptation préalable et d'acceptation des déchets - voir la MTD 2).	SO	
4.1.2. Émissions dans l'air	41	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques de poussières, de composés organiques et de NH3, + MTD 14d	SO	
<b>4.2. Conclusions sur les MTD pour le raffinage des huiles usagées</b>				
4.2.1. Performances environnementales globales	42	Surveillance des déchets entrants afin d'améliorer les performances environnementales globales (procédures d'acceptation préalable et d'acceptation des déchets - voir la MTD 2).	SO	Absence de traitement physicochimique de déchets
	43	Description des techniques appliquées afin de réduire la quantité de déchets à éliminer	SO	
4.2.2. Émissions dans l'air	44	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques de composés organiques + MTD 14d	SO	
<b>4.3. Conclusions sur les MTD pour le traitement physicochimique des déchets à valeur calorifique</b>				
4.3.1. Émissions dans l'air	45	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques de composés organiques + MTD 14d	SO	
<b>4.4. Conclusions sur les MTD pour la régénération des solvants usés</b>				
4.4.1. Performances environnementales	46	Description des techniques appliquées afin d'améliorer les performances environnementales globales	SO	

CHAPITRES	MTD	Thématique abordée dans la MTD	Applicable (X) ou SO	Commentaire
globales				
4.4.2. Émissions dans l'air	47	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques de composés organiques + MTD 14d	SO	
<b>4.5. NEA-MTD pour les émissions atmosphériques de composés organiques résultant du raffinage des huiles usagées, du traitement physicochimique des déchets à valeur calorifique et de la régénération des solvants usés</b>				
<b>4.6. Conclusions sur les MTD pour le traitement thermique du charbon actif usé, des déchets de catalyseurs et des terres excavées polluées</b>				
4.6.1. Performances environnementales globales	48	Description des techniques appliquées afin d'améliorer les performances environnementales globales	SO	
4.6.2. Émissions dans l'air	49	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques de poussières, de composés organiques et de NH3 +MTD 14d	SO	
<b>4.7. Conclusions sur les MTD pour le lavage à l'eau des terres excavées polluées</b>				
4.7.1. Émissions dans l'air	50	Description des techniques appliquées afin de réduire les émissions atmosphériques de poussières et de composés organiques résultant du stockage, de la manipulation et du lavage + MTD 14d	SO	
<b>4.8. Conclusions sur les MTD pour la décontamination des équipements contenant des PCB</b>				
4.8.1. Performances environnementales globales	51	Description des techniques appliquées afin d'améliorer les performances environnementales globales et de réduire les émissions atmosphériques canalisées de PCB et de composés organiques	SO	
<b>5. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX</b>				
5.1. Performances environnementales globales	52	Surveillance des déchets entrants afin d'améliorer les performances environnementales globales (procédures d'acceptation préalable et d'acceptation des déchets - voir la MTD 2).	SO	Absence de traitement de déchets liquides aqueux
5.2. Émissions dans l'air	53	Description des techniques afin de réduire les émissions atmosphériques de HCl, de NH3 et de composés organiques, la MTD consiste à appliquer la MTD 14d	SO	

## 3. COMPARAISON AUX MTD

### 3.1. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LES INSTALLATIONS DE TRI DE DECHETS DANGEREUX (BREF WT)

Le tableau ci-dessous présente la compatibilité du projet aux MTD du BREF WT.

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
<b>1. CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LES MTD</b>				
<b>1.1 Performances environnementales globales</b>				
1	Mettre en place et appliquer un système de management environnemental (SME)	Engagement de la direction, politique environnementale, planification et mise en place des procédures nécessaires...	OUI	<p>ADLCA a fait le choix d'entreprendre une démarche de Management de l'Environnement. Un système de management environnemental basé sur le référentiel du label RSEi (Responsabilité Sociétale des Entreprises inclusives), déclinaison de la norme internationale ISO 26 000, a été mis en place. Par décision AFNOR du 31/01/2023, le pôle insertion a obtenu le label Engagé RSE de niveau 2 (passage au niveau 3 récemment). Les labellisations dans lesquelles le pôle insertion s'engage répondent directement aux objectifs du développement durable reposant sur les piliers suivants : social, économique et environnemental. Le chapitre 4 du label étant dédié au Management des enjeux environnementaux.</p> <p>Cette certification est le reflet d'un engagement fort d'ADLCA en faveur de l'environnement, accompagné de la volonté d'une amélioration continue des performances environnementales du projet.</p>

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
2	Améliorer les performances environnementales globales de l'unité	<p>Appliquer toutes les techniques énumérées ci-contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a) Établir et appliquer des procédures de caractérisation et d'acceptation préalable des déchets.</li> <li>- b) Établir et appliquer des procédures d'acceptation des déchets.</li> <li>- c) Établir et mettre en œuvre un système de suivi et d'inventaire des déchets.</li> <li>- d) Établir et mettre en œuvre un système de gestion de la qualité des extrants.</li> <li>- e) Veiller à la séparation des déchets.</li> <li>- f) S'assurer de la compatibilité des déchets avant de les mélanger.</li> <li>- g) Tri des déchets solides entrants</li> </ul>	OUI	<p>a) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'éco-organisme annonce l'envoi d'un lot collecté et regroupé sur un point de collecte</li> <li>- Demande de transport du centre de regroupement vers le centre de tri + N° de lot avec ensemble de BSD transmis par l'éco-organisme</li> <li>- Dénomination : piles en mélange</li> <li>- Un BSD émis pour identifier le transporteur et le destinataire pour un lot transmis à ADLCA</li> <li>- Certificat d'acceptation préalable émis par ADLCA</li> </ul> <p>b) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon de livraison transporteur +fiche de pesée en réception avec affectation d'un n° de lot ADLCA à l'arrivée sur le site</li> <li>- N° éco organisme + N° ADLCA gérés dans le bilan de tri</li> <li>- Contrôle visuel des lots entrants et remontée des éventuelles anomalies.</li> </ul> <p>c) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les lots sont classés chronologiquement dans les zones de stockage dédiées</li> <li>- Gestion avec N° de lot sur journal des réceptions</li> <li>- Bilan de tri avec reprise du lot de l'éco organisme + celui ADLCA</li> <li>- Fiches de production pour chaque lot avec : pesées par ligne de tri (2ème tri) et par équipe + Fiche de fin de lot avec pesée + Fiche « récapitulatif fiches de pesée »</li> <li>- Fiches de sécurité spécifiques par type de pile</li> <li>- Registre des déchets (autres que Piles)</li> <li>- code de traitement des déchets présent dans le tableau « journal des réceptions »</li> </ul> <p>d) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de tri : le taux de non-conformité doit être &lt; 2% - Résultat à date : 0,54%. Il s'agit d'un nombre de piles non conformes pour un type de pile divisé par le nombre de piles triées dans la catégorie</li> </ul>

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
				<p>concernée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrôle est réalisé par échantillonnage sur 500 piles, en général : une fois par lot</li> <li>- Satisfaction des éco-organismes sur le tri</li> </ul> <p>e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tri des piles en fonction de leur type</li> <li>- Plan des stockages</li> </ul> <p>f) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tri en fonction des piles</li> <li>- fiches de sécurité par type de pile</li> <li>- échantillothèques en cabine de tri</li> <li>- identification de nouvelles piles lors du tri</li> <li>- Procédure de formation des nouveaux salariés</li> </ul> <p>g) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le tri est conçu pour éliminer les pièces les plus grosses en premier</li> <li>- Vidage des fûts en mélange dans la trémie : 1er tri sur tapis</li> <li>- Séparation sur table vibrante : extraction piles bouton (lithium ou mercure)</li> <li>- 2ème tri : trémie tampon pour alimentation 3 tapis</li> <li>- Tri manuel des déchets + tapis, table vibrante : enlèvement des indésirables (aérosols, condensateurs, cartouches d'encre, téléphones portables, briquets, ampoules, ...)</li> <li>- Séparation par criblage des piles bouton lithium des autres piles boutons.</li> </ul>

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
3	Faciliter la réduction des émissions dans l'eau et dans l'air	Etablir et à tenir à jour un inventaire des flux d'effluents aqueux et gazeux (informations sur les caractéristiques des déchets à traiter et sur les procédés de traitement, caractéristiques des flux d'effluents aqueux, inflammabilité...).	NON	<p>L'activité de tri de piles ne génère ni effluents aqueux, ni effluents gazeux.</p> <p>Les eaux de nature alcaline récupérées dans les fûts de piles en mélange sont considérées comme des résidus (évacuation en tant que déchets).</p> <p>Absence d'utilisation d'appareil de combustion de type chaudière dans le cadre du projet.</p> <p>Les rejets du projet seront constitués essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des eaux pluviales de toiture, qui seront récupérées au maximum pour un usage sanitaire ;</li> <li>- Des eaux pluviales de voiries, qui seront rejetées après traitement dans le milieu naturel (noue d'infiltration présente au droit du terrain projeté) ;</li> <li>- Des eaux usées d'origine domestique, qui seront collectées dans le réseau d'assainissement de la commune de Nance puis traitées en station d'épuration.</li> </ul>
4	Réduire le risque environnemental associé au stockage des déchets	<p>Appliquer toutes les techniques énumérées ci-contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a) Lieu de stockage optimisé (applicabilité aux installations nouvelles)</li> <li>- b) Capacité de stockage appropriée</li> <li>- c) Déroulement du stockage en toute sécurité,</li> <li>- d) Zone séparée pour le stockage et la manutention des déchets dangereux, emballés</li> </ul>	OUI	<p>Le stockage amont des piles en mélange sera séparé des stockages aval des piles triées.</p> <p>Le stockage des piles au lithium sera séparé et éloigné du bâtiment de production, puis situé dans une zone couverte prévue à cet effet. Elles seront conditionnées dans des fûts contenant des couches successives de piles et de vermiculite.</p> <p>Les flux entrants et sortants peuvent être conditionnés soit en fûts, en big-bags, en vrac dans des bacs en plastiques avec revêtement étanche, ou en containers étanches (bennes, GRV).</p> <p>Le projet sera conçu pour une optimisation des flux entrants et sortants des déchets de piles et accumulateurs afin de limiter la circulation des engins de manutention et la manipulation des</p>

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
				<p>déchets. Il sera conçu pour le traitement annuel de 5 500 tonnes de piles.</p> <p>L'ensemble du projet se conformera aux dispositions de l'arrêté ministériel du 22/12/2023 relatif à la prévention du risque incendie au sein des installations soumises à autorisation au titre des rubriques [...] 2718 [...], pour la prise en compte des risques inhérents aux installations de gestion des déchets.</p> <p>Le temps de séjour des piles et accumulateurs sur le site n'excéderont pas 6 mois : <b>1 mois</b> maximum pour les piles réceptionnées et 2 mois maximum pour les piles triées.</p> <p>Un plan des stockages est établi.</p>
5	Etablir et à mettre en œuvre des procédures de manutention et de transfert	<p>Les opérations de manutention et de transfert des déchets sont exécutées par un personnel compétent et sont dûment décrites, validées avant exécution et vérifiées après exécution.</p> <p>Mesures sont prises pour éviter, détecter et atténuer les déversements accidentels,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des précautions en rapport avec le fonctionnement et la conception de l'unité sont prises lors de l'assemblage ou du mélange des déchets</li> </ul>	OUI	<p>Un plan de circulation des chariots de manutention sur le site est établi.</p> <p>Une fiche de suivi de maintenance des chariots de manutention est renseignée pour les vérifications périodiques.</p> <p>Un Accueil HSE des nouveaux embauchés est réalisé et enregistré par le chef de site ou d'équipe.</p> <p>Le personnel cariste est formé au CACES et reçoit une autorisation de conduite interne.</p> <p>Les caristes sont également formés au transport de marchandises dangereuses (ADR) et appliquent les consignes de sécurité « Chariot élévateur » applicables sur le site pour éviter les déversements accidentels.</p> <p>Des fiches de Sécurité spécifiques à chaque type de piles sont établies et communiquées au personnel. Elles intègrent notamment les consignes en cas</p>

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
				d'incendie ou de déversement accidentel.  Mesures prévues pour éviter, détecter et atténuer les déversements accidentels : - Usage de produit absorbants. Recueil du produit et mise en GRV pour évacuation en filière de traitement appropriée. - Site entièrement sur rétention avec recueil des eaux susceptibles d'être polluées dans un bassin prévu à cet effet. Pompage si besoin pour élimination en filière de traitement appropriée.
<b>1.2 Surveillance</b>				
6	Surveiller les principaux paramètres de procédé à certains points clés	Ex : Débit, pH, température, conductivité, DBO  Ex : à l'entrée ou à la sortie de l'unité de prétraitement, à l'entrée de l'unité de traitement final, au point où les émissions sortent de l'installation	NON	Sans-Objet, rejets aqueux exclusivement en eaux pluviales (absence d'eau usée d'origine industrielle dans le cadre du process de tri)
7	Surveiller les rejets dans l'eau au moins à la fréquence indiquée	Voir valeurs dans la conclusion sur les MTD WT. Conformément aux normes EN et en l'absence de normes EN, ISO, aux normes nationales ou à d'autres normes internationales garantissant l'obtention de données d'une qualité scientifique équivalente	OUI	Surveillance des rejets aqueux concernant exclusivement les eaux pluviales. Analyse mensuelle sur les paramètres : MES, DCO ou COT. Analyse annuelle préconisée sur les paramètres : métaux ( <a href="#">arsenic</a> , <a href="#">cadmium</a> , <a href="#">chrome</a> , <a href="#">cuivre</a> , <a href="#">mercure</a> , <a href="#">nickel</a> , <a href="#">plomb</a> , <a href="#">zinc</a> , <a href="#">fer</a> , <a href="#">manganèse</a> , <a href="#">cobalt</a> , <a href="#">chrome VI</a> ), <a href="#">BTEX</a> , hydrocarbures, DBO5, Cyanure libre, Dichlorométhane. Analyse semestrielle sur les paramètres : <a href="#">PFOA</a> / <a href="#">PFOS</a>
8	Surveiller les émissions canalisées dans l'air au moins à la fréquence indiquée	Conformément aux normes EN et en l'absence de normes EN, ISO, aux normes nationales ou à d'autres normes internationales garantissant l'obtention de données d'une qualité scientifique équivalente	/	Sans-Objet, projet non concerné
9	Surveiller au moins une fois par an, les émissions atmosphériques diffuses de composés organiques	Par mesures, facteurs d'émissions et/ou bilan massique.	/	Sans-Objet, projet non concerné

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
10	Surveiller périodiquement les odeurs	Conformément aux normes EN et en l'absence de normes EN, ISO, aux normes nationales ou à d'autres normes internationales garantissant l'obtention de données d'une qualité scientifique équivalente.	/	Sans-Objet, projet non concerné
11	Surveiller la consommation annuelle d'eau, d'énergie et de matières premières, ainsi que la production annuelle de résidus et d'« effluents aqueux », à une fréquence d'au moins une fois par an	La surveillance inclut des mesures directes, des calculs ou des relevés, par exemple au moyen d'appareils de mesure appropriés ou sur la base de factures.	OUI	<p>Le site a établi un tableau de bord de suivi de ses consommations par secteur, notamment la consommation en eau en m<sup>3</sup>. Ce suivi est réalisé au minimum 1 fois par an.</p> <p>Le suivi des résidus (les eaux de nature alcaline récupérées dans les fûts de piles en mélange) est réalisé au travers du Registre des déchets selon les enlèvements de conteneurs.</p> <p>Il n'y aura pas de mesure des volumes d'effluents rejetés dans le cadre du projet. Le process de tri de piles ne sera pas consommateur en eau.</p> <p>L'eau sera réservée exclusivement aux besoins sanitaires du personnel.</p>
<b>1.3 Emissions dans l'air</b>				
12	Etablir, mettre en œuvre et réexaminer régulièrement, un plan de gestion des odeurs	Mettre en place un protocole de surveillance, un protocole des mesures, un protocole précisant les actions, et le calendrier	/	Sans-Objet, projet non concerné
13	Appliquer une ou plusieurs des techniques suivantes afin d'éviter ou réduire les dégagements d'odeurs	Temps de séjour réduits au maximum Traitement chimique Optimisation du traitement aérobie	/	Sans-Objet, projet non concerné
14	Eviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions atmosphériques diffuses, « en particulier » de poussières, de composés organiques et d'odeurs	Appliquer une combinaison appropriée des techniques suivantes : a) Réduire au minimum le nombre de sources potentielles d'émissions diffuses b) Choix et utilisation d'équipements à haute intégrité c) Prévention de la corrosion d) Confinement, collecte et traitement des émissions diffuses e) Humidification f) Maintenance g) Nettoyage des zones de traitement et de stockage des déchets h) Programme de détection et réparation des fuites (LDAR)	/	Sans-Objet, projet non concerné

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
15	Ne recourir au torchage que pour des raisons de sécurité ou pour les « conditions d'exploitation » non routinières (opérations de démarrage et d'arrêt, p. ex.)	Appliquer les deux techniques indiquées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne conception de l'unité</li> <li>- Gestion de l'unité</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
16	Réduire les émissions atmosphériques provenant des torchères lorsque la mise à la torche est inévitable	Appliquer les deux techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne conception des dispositifs de mise à la torche</li> <li>- Surveillance et enregistrement des données dans le cadre de la gestion des torchères</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>1.4 Bruits et vibrations</b>				
17	Mettre en œuvre et réexaminer régulièrement, un plan de gestion du bruit et des vibrations	Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocole décrivant les mesures et le calendrier ;</li> <li>- Protocole de surveillance ;</li> <li>- Protocole des mesures à prendre ;</li> <li>- Programme de réduction du bruit et des vibrations visant à déterminer la ou les sources, à mesurer/évaluer l'exposition au bruit et aux vibrations, à caractériser les contributions des sources et à mettre en œuvre des mesures de prévention ou de réduction.</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
18	Eviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire le bruit et les vibrations	Appliquer une ou plusieurs de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation appropriée des équipements et des bâtiments</li> <li>- Mesures opérationnelles</li> <li>- Équipements peu bruyants</li> <li>- Équipements de protection contre le bruit et les vibrations</li> <li>- Atténuation du bruit</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>1.5 Rejets dans l'eau</b>				
19	Optimiser la consommation d'eau, de réduire le volume d'« effluents aqueux » produit et d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les rejets dans le sol et les eaux	Appliquer une combinaison appropriée de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'eau</li> <li>- Remise en circulation de l'eau</li> <li>- Surface imperméable</li> <li>- Techniques destinées à réduire la probabilité et les conséquences de débordements et de défaillance des cuves et conteneurs.</li> <li>- Couverture des zones de stockage et de traitement des déchets</li> <li>- Séparation des flux d'eaux</li> <li>- Infrastructure de drainage appropriée</li> <li>- Conception et maintenance permettant la détection et la réparation des fuites</li> </ul>	OUI	Absence d'eaux usées d'origine industrielle dans le cadre du process de tri.  Consommation en eau suivi dans un tableau de bord.  L'ensemble des zones de tri et de stockage des déchets sera couvert (à l'abri des intempéries) et sur dalle béton. Les eaux de nature alcaline seront stockées en GRV sur une capacité de rétention de volume adaptée.

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité appropriée de stockage tampon</li> </ul>		<p>Les eaux pluviales de toiture et de voirie seront recueillies gravitairement et de façon séparative dans le bassin de gestion des eaux pluviales muni d'un séparateur d'hydrocarbures (1 seul de point de rejet en eaux pluviales).</p> <p>Les eaux usées sanitaires sont rejetées dans le réseau d'assainissement communal muni d'une station d'épuration (1 seul point de rejet en eaux usées d'origine domestique).</p> <p>Le site disposera d'un service maintenance. Toutefois, en cas de fuite sur le réseau d'adduction, l'intervention sera effectuée par une entreprise extérieure disposant des compétences nécessaires.</p> <p>Les eaux d'extinction incendie seront prévues d'être retenues sur le site (présence d'un bassin de confinement des eaux incendie muni d'une vanne manuelle de fermeture type vanne quart de tour <i>et automatique asservie à la détection incendie</i>).</p>
20	Réduire les rejets dans l'eau	<p>Traiter les « effluents aqueux » par une combinaison appropriée de ces techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement préliminaire ou primaire (Homogénéisation, Neutralisation, Séparation physique...)</li> <li>- Traitement physico-chimique (Adsorption, Distillation/rectification, Précipitation, Oxydation chimique...)</li> <li>- Traitement biologique (boues activées, réacteur à membrane...)</li> <li>- Dénitritation</li> </ul> <p>Respect des niveaux d'émissions par rapports aux niveaux de rejets directs et indirects.</p>	OUI	<p>Les eaux pluviales seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel (présence de noue d'infiltration au droit du terrain projeté).</p> <p>Nous rappelons qu'il n'y a pas de rejets directs dans une masse d'eau superficielle.</p>
21	Eviter ou de limiter les conséquences environnementales des accidents et incidents	<p>Appliquer la totalité de ces techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures de protection</li> <li>- Gestion des émissions accidentnelles/fortuites</li> <li>- Système d'évaluation et d'enregistrement des incidents/accidents</li> </ul>	OUI	<p>Le site projeté sera entièrement clôturé et sera placé sous alarme anti-intrusion en dehors des horaires d'ouverture et de présence du personnel, soit de 19h30 à 5h30 du lundi au vendredi + les week-ends et jours fériés ; ainsi que sous surveillance vidéo 24h/24, 7j/7.</p> <p>Les bureaux ainsi que les zones susceptibles de</p>

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
				<p>contenir des déchets combustibles ou inflammables seront équipées d'une détection automatique de départ d'incendie et d'une transmission automatique des alertes à une personne interne ou externe désignée par ADLCA, formée en vue de déclencher les opérations nécessaires.</p> <p>La procédure « Alerte – Alarme Incendie » définit l'organisation mise en place pour réagir suite au déclenchement de l'alarme incendie.</p> <p>Le personnel est formé à la manipulation des extincteurs. Des exercices de simulation d'incendie sont organisés régulièrement (et à minima 2 fois par an avec les exercices d'évacuation) et tracés.</p> <p>Les Fiches Sécurité rédigées par type de pile spécifient également la conduite à tenir en cas d'incendie.</p> <p>La procédure de contrôle de fin de journée permet également de prendre les dispositions préventives nécessaires pour éviter tout départ de feu pendant la fermeture du site.</p> <p>Les piles lithium sont conditionnées avec de la vermiculite et stockées dans des îlots sécurisés. Des contrôles de température (thermomètre laser) et de fermeture des stockages sont réalisés pour sécuriser le stockage pendant la nuit.</p> <p>Un tableau de suivi permettant de consigner les incidents/accidents environnementaux survenus est mis en place.</p> <p>Cf. pièce jointe n°49 « étude de dangers » de la présente autorisation environnementale du projet.</p>
<b>1.7 Utilisation rationnelle des matières</b>				
22	Utilisation de déchets au lieu d'autres matières pour le traitement des déchets	Restrictions si risque de contamination dû à la présence d'impuretés.	/	Sans-Objet, projet non concerné

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
<b>1.8 Efficacité énergétique</b>				
23	Utiliser efficacement l'énergie	Utiliser ces deux techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'efficacité énergétique</li> <li>- Bilan énergétique</li> </ul>	OUI	<p>ADLCA ne prévoit pas dans le cadre de son projet la mise en place d'un système de management de l'énergie (ISO 50001). Toutefois, dans une volonté affirmée d'amélioration de ses performances énergétiques et dans le cadre de son système de management répondant aux objectifs du développement durable (Label RSEi), ADLCA effectuera un suivi annuel ainsi que l'analyse de sa consommation électrique afin de prévoir des objectifs d'amélioration et des actions connexes (plan d'efficacité énergétique).</p> <p>Il sera établi dans le cadre du projet un tableau de bord de suivi annuel des consommations énergétiques par secteurs consommateurs (bilan énergétique).</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de son projet, ADLCA a fait le choix d'une utilisation rationnelle de l'énergie et de réduction des énergies fossiles en mettant en place les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'éclairage basse consommation et de détecteurs de présence pour l'éclairage dans les lieux de circulation.</li> <li>- Choix d'utilisation d'équipements et de matériels plus performants et à faible consommation énergétique.</li> <li>- En cours de réflexion, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment de production qui serviront pour le fonctionnement en autoconsommation de la chaîne de tri. Les panneaux solaires sont une solution écologique et alternative à la production d'électricité d'origine fossile, n'émettant pas de gaz à effet de serre lors de son fonctionnement.</li> <li>- Mise en place d'un système de pompe à chaleur pour le chauffage et la production</li> </ul>

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
				<p>d'eau chaude dans les locaux le nécessitant. Solution d'utilisation d'énergie renouvelable, réduisant la consommation en énergie électrique et les émissions de CO2.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des sensibilisations auprès des opérateurs afin de surveiller l'état des matériels utilisés + affichage des bonnes pratiques aux postes de travail.</li> </ul>
<b>1.9 Réutilisation des emballages</b>				
24	Développer au maximum la réutilisation des emballages, dans le cadre du plan de gestion des déchets	Pour l'entreposage des déchets s'ils sont en bon état et suffisamment propres, sous réserve d'un contrôle de la compatibilité des substances contenues (lors des utilisations successives).	OUI	<p>Dans le cadre du process de tri des piles, le site réutilise à 100% la vermiculite présente dans les fûts de piles en mélange en réception afin de procéder à l'inertage et la mise en sécurité des fûts de conditionnement des piles au Lithium Primaire et Piles Bouton Grand Format, une fois triées.</p> <p>40% des fûts métalliques et des sacs plastiques (dans lesquels les piles en mélange arrivent) sont réutilisés.</p> <p>La réutilisation des fûts se fait après vérification de l'adéquation du fût à la marchandise à transporter : agrément du fût au regard de la réglementation Transport de Marchandises Dangereuses et état.</p> <p>90% des palettes bois sont réutilisées selon leur état.</p> <p>ADLCA s'engage à la réalisation d'une sensibilisation de ses équipes afin d'augmenter le taux de réutilisation des fûts et saches plastiques.</p>
<b>2. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LE TRAITEMENT MÉCANIQUE DES DÉCHETS</b>				
<b>2.1 Conclusions générales sur les MTD pour le traitement mécanique des déchets</b>				
<b>2.1.1. Emissions dans l'air</b>				
25	Réduire les émissions atmosphériques de poussières, de particules métalliques, de PCDD/F et de « PCB du type dioxines »	<p>Appliquer la MTD 14d et recourir à une ou plusieurs de ces techniques :</p> <p>Cyclone/ Filtre à manche/Epuration par voie humide/Injection d'eau dans le broyeur.</p> <p>Emissions atmosphériques canalisées de poussières résultant du traitement mécanique des déchets : moyenne de 2-5mg/Nm<sup>3</sup></p>	/	Sans-Objet, projet non concerné

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
<b>2.2. Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanique en broyeur des déchets métalliques</b>				
<b>2.2.1. Performances environnementales globales</b>				
26	Améliorer les performances environnementales globales et d'éviter les émissions dues à des accidents ou des incidents	Appliquer la MTD 14 g et appliquer toutes ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure d'inspection détaillée des déchets en balle avant le broyage</li> <li>- Retrait et élimination « en toute sécurité » des éléments dangereux contenus dans le flux de déchets entrants</li> <li>- Traitement des conteneurs, uniquement s'ils sont accompagnés d'une attestation de nettoyage.</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>2.2.2. Déflagrations</b>				
27	Eviter les déflagrations et de réduire les émissions en cas de déflagration	Appliquer la technique a. et une des deux techniques b. ou c ou les deux : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Plan de gestion des déflagrations</li> <li>b) Volets de surpression</li> <li>c) Prébroyage</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>2.2.3. Efficacité énergétique</b>				
28	Maintenir une alimentation stable du broyeur.	Eviter toute interruption de l'entrée des déchets ou toute surcharge qui pourrait donner lieu à des arrêts et redémarrages non souhaités.	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>2.3. Conclusions sur les MTD pour le traitement des DEEE contenant des FCV ou des HCV</b>				
<b>2.3.1. Émissions dans l'air</b>				
29	Eviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions de composés organiques dans l'air	Appliquer la MTD 14d et la MTD 14h et à recourir à La technique a. et à une des deux techniques b. ou c. ci-dessous, ou aux deux : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Retrait et récupération optimisés des fluides frigorigènes et des huiles</li> <li>b) Condensation cryogénique</li> <li>c) Adsorption</li> </ul> Emissions atmosphériques canalisées de COVT et de CFC résultant du traitement des DEEE contenant des FCV/HCV : - COVT : 3-15 mg/Nm <sup>3</sup> - CFC : 0,5-10 mg/Nm <sup>3</sup>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>2.3.2. Explosions</b>				
30	Eviter les émissions dues aux explosions lors du traitement des DEEE contenant des FCV/HCV	Appliquer une de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atmosphère inerte</li> <li>- Ventilation forcée</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>2.4. Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanique des déchets à valeur calorifique</b>				
<b>2.4.1. Émissions dans l'air</b>				
31	Réduire les émissions atmosphériques de composés organiques	Appliquer la MTD 14d et à recourir à une ou plusieurs de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adsorption</li> <li>- Biofiltre</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oxydation thermique</li> <li>- Épuration par voie humide</li> </ul> <p>Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de COVT résultant du traitement mécanique des déchets à valeur calorifique : COVT = Moyenne sur la période d'échantillonnage de 10-30 mg/Nm<sup>3</sup></p>		
<b>2.5. Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanique des DEEE contenant du mercure</b>				
<b>2.5.1. Émissions dans l'air</b>				
32	Réduire les émissions atmosphériques de mercure	<p>Collecter les émissions de mercure à la source, à les soumettre à un traitement de réduction des émissions et à procéder à une surveillance appropriée.</p> <p>Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de mercure résultant du traitement des DEEE contenant du mercure : moyenne 2-7 µg/Nm<sup>3</sup></p>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>3. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES DÉCHETS</b>				
<b>3.1. Conclusions générales sur les MTD pour le traitement biologique des déchets</b>				
<b>3.1.1. Performances environnementales globales</b>				
33	Réduire les dégagements d'odeurs et d'améliorer les performances environnementales globales	Sélectionner les déchets entrants (procéder à l'acceptation préalable, à l'acceptation et au tri des déchets entrants)	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>3.1.2. Émissions dans l'air</b>				

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION								
34	Réduire les émissions atmosphériques canalisées de poussières, de composés organiques et de composés odorants, y compris de H S et de NH3	<p>Appliquer une ou plusieurs de ces techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adsorption</li> <li>- Biofiltre</li> <li>- Filtre à manche</li> <li>- Oxydation thermique</li> <li>- Épuration par voie humide</li> </ul> <p>Niveaux d'émission associés à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de NH3, de poussières et de COVT ainsi que les dégagements d'odeurs résultant du traitement biologique des déchets</p> <table border="1"> <tr> <td>NH3</td><td>0,3 – 20 mg/Nm<sup>3</sup></td></tr> <tr> <td>Concentration des odeurs</td><td>200 – 1000 E/Nm<sup>3</sup></td></tr> <tr> <td>Poussières</td><td>2 – 5 mg/Nm<sup>3</sup></td></tr> <tr> <td>COVT</td><td>5 – 40 mg/Nm<sup>3</sup></td></tr> </table>	NH3	0,3 – 20 mg/Nm <sup>3</sup>	Concentration des odeurs	200 – 1000 E/Nm <sup>3</sup>	Poussières	2 – 5 mg/Nm <sup>3</sup>	COVT	5 – 40 mg/Nm <sup>3</sup>	/	Sans-Objet, projet non concerné
NH3	0,3 – 20 mg/Nm <sup>3</sup>											
Concentration des odeurs	200 – 1000 E/Nm <sup>3</sup>											
Poussières	2 – 5 mg/Nm <sup>3</sup>											
COVT	5 – 40 mg/Nm <sup>3</sup>											
<b>3.1.3. Rejets dans l'eau et consommation d'eau</b>												
35	Limiter la production d' « effluents aqueux » et de réduire la consommation d'eau	Appliquer toutes les techniques :	/	Sans-Objet, projet non concerné								
<b>3.2. Conclusions sur les MTD pour le traitement aérobio des déchets</b>												
<b>3.2.1. Performances environnementales globales</b>												
36	Réduire les émissions dans l'air et d'améliorer les performances environnementales globales	Surveiller ou moduler les principaux paramètres des déchets et des procédés (caractéristiques des déchets entrants, température, taux, porosité, hauteur, largeur et aération en différents points de l'andain...)	/	Sans-Objet, projet non concerné								
<b>3.2.2. Dégagements d'odeurs et émissions atmosphériques diffuses</b>												
37	Réduire les émissions atmosphériques diffuses de poussières, les dégagements d'odeurs et les bioaérosols résultant des phases de traitement « à l'air libre »	Appliquer une de ces deux techniques :	/	Sans-Objet, projet non concerné								

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
<b>3.3. Conclusions sur les MTD pour le traitement anaérobiose des déchets</b>				
<b>3.3.1. Émissions dans l'air</b>				
38	Réduire les émissions dans l'air et d'améliorer les performances environnementales globales	Surveiller ou moduler les principaux paramètres des déchets et des procédés (Mise en œuvre d'un système manuel ou automatique de surveillance, surveiller ou moduler les principaux paramètres des déchets et des procédés).	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>3.4. Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanobiologique des déchets</b>				
<b>3.4.1. Émissions dans l'air</b>				
39	Réduire les émissions dans l'air	Appliquer ces deux techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séparation des flux d'effluents gazeux</li> <li>- Remise en circulation de l'effluent gazeux</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>4. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LE TRAITEMENT PHYSICOCHIMIQUE DES DÉCHETS</b>				
<b>4.1. Conclusions sur les MTD pour le traitement physicochimique des déchets solides ou pâteux</b>				
<b>4.1.1. Performances environnementales globales</b>				
40	Améliorer les performances environnementales globales	Surveiller les déchets entrants, dans le cadre des procédures d'acceptation préalable et d'acceptation des déchets (teneur en matières organiques, en agents oxydants, en métaux, sels, composés odorants, le potentiel de formation de H <sub>2</sub> ).	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>4.1.2. Émissions dans l'air</b>				
41	Réduire les émissions atmosphériques de poussières, de composés organiques et de NH <sub>3</sub>	Appliquer la MTD 14d et à recourir à une ou plusieurs de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adsorption</li> <li>- Biofiltre</li> <li>- Filtre à manche</li> <li>- Épuration par voie humide</li> </ul> Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de poussières résultant du traitement physicochimique des déchets solides ou pâteux : moyenne : 2 – 5 mg/Nm <sup>3</sup> .	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>4.2. Conclusions sur les MTD pour le reraffinage des huiles usagées</b>				

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
<b>4.2. Performances environnementales globales</b>				
42	Améliorer les performances environnementales globales	Surveiller les déchets entrants, dans le cadre des procédures d'acceptation préalable et d'acceptation des déchets (teneur en composés chlorés).	/	Sans-Objet, projet non concerné
43	Réduire les la quantité de déchets à éliminer	Appliquer une ou les deux techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des matières</li> <li>- Valorisation énergétique</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>4.2.2. Émissions dans l'air</b>				
44	Réduire les émissions atmosphériques de composés organiques	Appliquer la MTD 14d et à recourir à une ou plusieurs de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adsorption</li> <li>- Oxydation thermique</li> <li>- Épuration par voie humide</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>4.3. Conclusions sur les MTD pour le traitement physicochimique des déchets à valeur calorifique</b>				
<b>4.3.1. Émissions dans l'air</b>				
45	Réduire les émissions atmosphériques de composés organiques	Appliquer la MTD 14d et à recourir à une ou plusieurs de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adsorption</li> <li>- Condensation cryogénique</li> <li>- Oxydation thermique</li> <li>- Épuration par voie humide</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>4.4. Conclusions sur les MTD pour la régénération des solvants usés</b>				
<b>4.4.1. Performances environnementales globales</b>				
46	Améliorer les performances environnementales globales de la régénération des solvants usés	Appliquer une de ces deux techniques ou les deux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des matières</li> <li>- Valorisation énergétique</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>4.4.2. Émissions dans l'air</b>				
47	Réduire les émissions atmosphériques de composés organiques	Appliquer la MTD 14d et à recourir à une combinaison de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Recirculation » des effluents gazeux de procédés dans une chaudière à vapeur</li> <li>- Adsorption</li> <li>- Oxydation thermique</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Condensation ou condensation cryogénique</li> <li>- Épuration par voie humide</li> </ul>		
<b>4.5. NEA-MTD pour les émissions atmosphériques de composés organiques résultant du reraffinage des huiles usagées, du traitement physicochimique des déchets à valeur calorifique et de la régénération des solvants usés</b>				
		Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de COVT résultant du reraffinage des huiles usagées, du traitement physicochimique des déchets à valeur calorifique et de la régénération des solvants usés : Moyenne sur la période d'échantillonnage de <b>5-30 mg/Nm3</b>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>4.6. Conclusions sur les MTD pour le traitement thermique du charbon actif usé, des déchets de catalyseurs et des terres excavées polluées</b>				
<b>4.6.1. Performances environnementales globales</b>				
48	Améliorer les performances environnementales globales du traitement thermique du charbon actif usé, des déchets de catalyseurs et des terres excavées polluées	Appliquer la totalité de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération de la chaleur des « effluents gazeux » issus du four</li> <li>- Four à combustion indirecte</li> <li>- Techniques intégrées aux procédés visant à réduire les émissions dans l'air</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>4.6.2. Émissions dans l'air</b>				
49	Réduire les émissions atmosphériques de HCl, de HF, de poussières et de composés organiques	Appliquer la MTD 14d et à recourir à une ou plusieurs de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cyclone</li> <li>- Électrofiltre</li> <li>- Filtre « à manche »</li> <li>- Épuration par voie humide</li> <li>- Adsorption</li> <li>- Condensation</li> <li>- Oxydation thermique</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>4.7. Conclusions sur les MTD pour le lavage à l'eau des terres excavées polluées</b>				
<b>4.7.1. Émissions dans l'air</b>				
50	Réduire les émissions atmosphériques de poussières et de composés organiques résultant du stockage, de la	Appliquer la MTD 14d et à recourir à une ou plusieurs de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adsorption</li> <li>- Filtre « à manche »</li> <li>- Épuration par voie humide</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné

MTD	DESCRIPTION DE LA MTD	TECHNIQUE, NIVEAU D'EMISSION, GAIN OU PERFORMANCE ATTENDU(E)	TECHNIQUE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET OUI / NON	COMMENTAIRES / JUSTIFICATION
	manipulation et du lavage			
<b>4.8. Conclusions sur les MTD pour la décontamination des équipements contenant des PCB</b>				
<b>4.8.1. Performances environnementales globales</b>				
51	Améliorer les performances environnementales globales et de réduire les émissions atmosphériques canalisées de PCB et de composés organiques	Appliquer la totalité de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revêtement du sol des zones de stockage et de traitement</li> <li>- Réglementation de l'accès du personnel pour éviter la dispersion des polluants</li> <li>- Optimisation des dispositifs de nettoyage et de drainage</li> <li>- Réduction et surveillance des émissions dans l'air</li> <li>- Élimination des résidus du traitement des déchets</li> <li>- Valorisation des solvants en cas de lavage au solvant</li> </ul>	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>5. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX</b>				
<b>5.1. Performances environnementales globales</b>				
52	Améliorer les performances environnementales globales	Surveiller les déchets entrants, dans le cadre des procédures d'acceptation préalable et d'acceptation des déchets (biodégradabilité, capacité de désémulsion ...).	/	Sans-Objet, projet non concerné
<b>5.2. Émissions dans l'air</b>				
53	Réduire les émissions atmosphériques de HCl, de NH 3 et de composés organiques	Appliquer la MTD 14d et à recourir à une ou plusieurs de ces techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adsorption</li> <li>- Biofiltre</li> <li>- Oxydation thermique</li> <li>- Épuration par voie humide</li> </ul> Niveaux d'émission associés à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de HCl et de COVT résultant du traitement des déchets liquides aqueux : Chlorure d'hydrogène (HCl) : 1-5 mg/Nm <sup>3</sup> COVT : 3-20 mg/Nm <sup>3</sup>	/	Sans-Objet, projet non concerné

### **3.2. EFFICACITE ENERGETIQUE / SYSTEME DE MANAGEMENT DE L'ENERGIE (BREF ENE)**

ADLCA ne prévoit pas dans le cadre de son projet la mise en place d'un système de management de l'énergie (ISO 50001). Nous rappelons que les besoins en énergie du projet resteront très limités (pour mémoire estimation de 100 000 kWh à l'année).

Toutefois, dans une volonté affirmée d'amélioration de ses performances énergétiques et dans le cadre de son système de management répondant aux objectifs du développement durable (label RSEi), ADLCA prévoit un suivi annuel ainsi que l'analyse de sa consommation électrique afin d'établir des objectifs d'amélioration et des actions connexes (plan d'efficacité énergétique).

Il sera établi dans le cadre du projet un tableau de bord de suivi annuel des consommations énergétiques par secteur consommateur (bilan énergétique).

La consommation électrique sera suivie de façon globale dans le cadre du projet, comme sur le site actuel de Bletterans, compte tenu de la nature de ses activités. Elle sera constituée principalement par l'éclairage, le chauffage et le fonctionnement de la chaîne de tri.

Par ailleurs, dans le cadre de son projet, ADLCA a fait le choix d'une utilisation rationnelle de l'énergie et de réduction des énergies fossiles en mettant en place les mesures suivantes :

- Mise en place d'éclairage basse consommation et de détecteurs de présence pour l'éclairage dans les lieux de circulation.
- Choix d'utilisation d'équipements et de matériels plus performants et à faible consommation énergétique.
- En cours de réflexion, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment de production qui serviront pour le fonctionnement en autoconsommation de la chaîne de tri. Les panneaux solaires sont une solution écologique et alternative à la production d'électricité d'origine fossile, n'émettant pas de gaz à effet de serre lors de son fonctionnement.
- Mise en place d'un système de pompe à chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude. Solution d'utilisation d'énergie renouvelable, réduisant la consommation en énergie électrique et les émissions de CO<sub>2</sub>.
- Réaliser des sensibilisations auprès des opérateurs afin de surveiller l'état des matériels utilisés + affichage des bonnes pratiques aux postes de travail.
- Plan de réduction de la consommation énergétique définissant des objectifs de réduction en fonction de l'activité et des valeurs cibles. Objectifs et valeurs cibles qui seront définies annuellement à chaque revue de direction.

## 4. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE ADLCA

Le pôle insertion est entré dans un processus de labellisation RSEI (Responsabilité Sociétale des Entreprises d'Insertion), répondant ainsi aux attentes de la loi PACTE du 22 mai 2019.

Le projet sera intégré dans ce processus de labellisation RSEI.



FIGURE 1 : CHARTE D'ENGAGEMENT.

Les labellisations dans lesquelles le pôle insertion s'engage, comprenant le projet, sont pour la plupart définies par AFNOR Certification, et répondent directement aux objectifs du développement durable, eux-mêmes reposant sur les 3 piliers ci-dessous :



FIGURE 2 : PILIERS DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Par décision AFNOR du 31 janvier 2023, le pôle insertion a obtenu le label Engagé RSEi de niveau 2 (certificat n°103600 indice 1) (le niveau 3 a été obtenu récemment) :



FIGURE 3 : LABEL ENGAGE RSE DE NIVEAU 2.

De part cette labellisation, ADLCA rappelle que la protection de l'environnement, de la santé humaine sont des éléments primordiaux dans son fonctionnement.

Les valeurs portées par l'association sont des valeurs sociales, humaines, environnementales et économiques qui traduisent une volonté déjà ancienne de s'inscrire dans une démarche pérenne de développement durable.

Les 3 piliers du développement durable identifiés ci-dessus sont ainsi travaillés dans l'association sous diverses formes et différents domaines : l'économie circulaire, l'impact carbone, la sobriété des consommations (énergies, eau, consommables, ...), le recyclage des déchets, le développement des compétences et le retour à l'emploi, l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT), l'égalité de traitement, la diversité et la lutte contre la discrimination, la loyauté des pratiques, etc.

### Objectifs du développement durable :

Porté par l'ONU, l'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable qui se traduit en 17 objectifs.

Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

Objectifs de développement durable pour lesquels ADLCA s'engage.



FIGURE 4 : OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

## 5. ELEMENTS RELATIFS AUX DEMANDES DE DEROGATION

Aucune dérogation n'est demandée par ADLCA dans le cadre de son projet.

## 6. ANNEXES

- 1) Rapport de base n°797180-21976007-1 Version 1 du 11/07/2024.